

# DEMANDE D'AUTORISATION DE MANIFESTATION

## Pourquoi déclarer votre animation ?

Vous souhaitez organiser un événement en intérieur ou en extérieur de votre établissement ? Pensez à consulter l'agenda des festivités pour choisir la date la plus adaptée pour votre manifestation en tenant compte des événements déjà inscrits > agenda consultable sur <https://etaples-sur-mer.fr/>

Aussi, n'omettez surtout pas les obligations légales qui incombent à tout organisateur, par exemple : conformité en termes de sécurité (incendie et éventuel service d'ordre) et d'assurance ; nuisances sonores ; autorisation pour ouverture tardive, SACEM, etc.

Votre organisation doit enfin faire l'objet d'une demande d'autorisation exceptionnelle auprès de la Mairie, à déposer 15 jours au moins avant la manifestation.

INFORMATIONS SUR L'ORGANISATEUR DE LA MANIFESTATION			
Établissement	Nom		
	Adresse		
	Téléphone		
Représentant légal	Nom		
	Prénom		
	Qualité		
	Adresse		
	Téléphone		
	Courriel		
Liste des personnes mandatées pour assurer la bonne organisation de l'événement :			
Nom	Prénom	Adresse	Moyens de contact*

*\*pouvant être joint, en amont et durant la soirée si nécessaire*

LA MANIFESTATION					
Nom de l'animation					
Nature/type					
Date					
Lieu :	<input type="checkbox"/> Intérieur	<input type="checkbox"/> Extérieur (localisation précise)			
	<input type="checkbox"/> Autre (précisez)				
Heure de début				Heure de fin*	
Musique envisagée		<input type="checkbox"/> Bande musicale	<input type="checkbox"/> DJ	<input type="checkbox"/> Orchestre	<input type="checkbox"/> Musicien(s), précisez le nombre :
Nom du groupe/DJ/Musicien :					
Style de musique	<input type="checkbox"/> Variété française	<input type="checkbox"/> Pop-rock			
	<input type="checkbox"/> Électro	<input type="checkbox"/> Chants			
	<input type="checkbox"/> Rap/R'n'b/Soul	<input type="checkbox"/> Jazz/Blues			
	<input type="checkbox"/> Classique	<input type="checkbox"/> Autre, précisez :			
Public ciblé					

*\*toute animation ne devra être positionnée que sur le domaine public déjà concédé*

LA SÉCURITÉ	
Estimation de nombre maximum de personnes susceptibles d'être rassemblées	
Capacité d'accueil de l'établissement	
Capacité d'accueil de la terrasse	
Matériaux utilisés	
Mesures de prévention et de protection proposées*	

*\*joindre le tracé des dégagements*

## VOS OBSERVATIONS

*Demande à déposer au moins 15 jours avant la date prévue :  
À l'attention de Monsieur le Maire - Service occupation du domaine public  
par courrier : Mairie d'Étaples-sur-mer - Place du Général de Gaulle - 62630 ÉTAPLES-SUR-MER  
par mail : [odp.etaples@gmail.com](mailto:odp.etaples@gmail.com)*

Vos obligations en tant qu'exploitant :

- Respecter l'arrêté municipal relatif aux nuisances sonores ;
- Cesser toute animation à l'horaire défini dans l'arrêté municipal ;
- Placer le ou les musiciens ainsi que leurs instruments sonores et autre mobilier ou matériel uniquement sur le domaine public déjà concédé par la commune.

En cas de non-respect de ces obligations, l'exploitant sera verbalisé, l'autorisation d'animation musicale sera retirée sans délai.

La commune se réserve également le droit de refuser toute nouvelle demande pour la saison estivale en cours.

**Date : le \_\_\_\_/\_\_\_\_/20\_\_**

**Signature du demandeur et cachet :**